

Répertoire départemental des commissions d'appel et d'affectation - Compléments départementaux Bouches du Rhône 2021

Procédures Commissions	Gestion des demandes, dossiers...	Niveau territorial	Présidents de la/des commissions	Application spécifique de gestion	Constitution d'un dossier - responsable	Modalités de transmission du dossier	Références BA spécial Précisions complémentaires
Affectation en ULIS lycée	Marseille : 17 mai ASH Est : 18 mai ASH Ouest : 20 mai Commission départementale de régulation : lundi 7 juin	Une commission par circonscription ASH	IEN-IO - IEN ASH	Non	Sous la responsabilité de l'établissement d'origine et de l'ERSH	Dossiers transmis par les coordonnateurs ULIS et ERSEH aux IEN ASH	Cf note de la CT ASH 13 du 17 février : Affectation en ULIS lycée – préparation de l'affectation
Orientation Active Accompagnée – O2A	Avis portés sur les demandes par les EPLE d'origine, via le dossier académique +	Commission départementale de régulation des avis EPLE du 4 au 10 juin	IEN-IO	Oui via ARENA Même application	Sous la responsabilité du chef d'établissement d'origine	Pas de transmission de dossiers (sauf demande expresse des IEN-IO aux EPLE d'origine)	Une note du DASEN pour l'organisation prévue début mai
Persévérance scolaire	Avis saisis par les EPLE sur l'application dédiée avant le 4 juin					Transmission du dossier par les EPLE d'origine : dépôt sur la PNE IEN-IO avant le 4 juin	
Affectation en 3^{ème} Prépa Métiers	Commission dans chaque EPLE d'accueil Du 31 mai au 4 juin	EPLE d'accueil	Chef d'EPLE d'accueil	Oui via ARENA	Sous la responsabilité du chef d'établissement d'origine	Transmission du dossier par les EPLE d'origine : dépôt sur la PNE EPLE d'accueil	Une note du DASEN pour l'organisation prévue début mai
Médico-sociale lycées	Lundi 14 juin	Départemental	Médecin CT 13 IEN-IO	Non	Sous la responsabilité du chef d'établissement d'origine	A la DSDEN Service du médecin CT 13	
Internat de la réussite (Admission)	Lundi 14 juin	Départemental	DAASEN et IEN-IO	Non	Sous la responsabilité du chef d'établissement d'origine	Dépôt des dossiers sur la PNE IEN-IO	Circulaire académique spécifique
Appel et recours	Appel post 2 ^{nde} GT : 16 juin Appel post 3 ^{ème} : 17 juin Recours redoublement : 6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} : 21 juin 1 ^{ère} GT : 22 juin	Appel : réseaux ou inter réseaux Recours redoubt : bi départemental	Chef EPLE par délégation du DASEN	Non	Sous la responsabilité du chef d'établissement d'origine	A l'établissement siège de la commission	Documents supports des commissions : début juin Diaporama organisation : début juin
Affectation en 1^{ère} G et T – dérogations	Commissions territoriales – du 21 au 23 juin	Réseau ou inter réseaux	DAASEN IEN-IO	Non		Dossiers transmis aux EPLE d'accueil demandés en dérogation : avant le 18 juin	Une note du DASEN pour l'organisation prévue en mai
Affectation en 2^{nde} GT – 1^{ère} Techno - 2^{nde} Pro – 1^{ère} Pro	Lundi 28 juin matin	Départemental	DASEN ou son représentant	AFFELNET lycée	DASEN		
Post affectation en 1^{ère} et term. GT	Début juillet suite aux résultats définitifs du bac Selon besoins	Marseille / hors Marseille	DAASEN IEN-IO	Non	Sous la responsabilité du chef d'établissement d'origine et/ou de la famille	EPLE d'accueil ou DE DSDEN	Une note du DASEN pour l'organisation prévue en juin